

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°388
10 mai 2026
ISSN 1245-0286

À la Commission administrative nationale du SNCS, le 6 mai,
les délégués du courant Front Unique ont combattu pour que la CAN se prononce pour le retrait :
- du projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire ;
- et du projet de décret interdisant l'exonération des droits d'inscription aux étudiants étrangers.

Motion pour le front uni pour le retrait intégral du projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire

Le projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire est actuellement soumis à l'Assemblée nationale. Il permettrait de rajouter 36 milliards au budget de l'armée d'ici 2030, ce qui doit se traduire dès 2027, par plus de 8 milliards de rallonge budgétaire. Celui-ci a déjà progressé de 6,7 milliards d'euros en 2026 soit une hausse de 13 % suite à la loi de programmation militaire 2024-2030 déjà votée.

Pour le gouvernement Macron-Lecornu, la priorité absolue, c'est l'augmentation massive du budget des armées, malgré la dette et le déficit. Dépenser des sommes colossales dans l'achat d'armes de destructions implique de tailler drastiquement dans tous les budgets sociaux (éducation, santé, retraites, chômage etc). Cela implique d'imposer la remise en cause des conquêtes sociales des travailleurs en terme de temps de travail, de sécurité, de libertés d'expression et d'organisation. Cela implique de transgresser les règles de protection de l'environnement, etc.

C'est cela que prépare aussi ce projet d'actualisation de la loi de programmation militaire avec la création d' " un nouvel « état d'urgence », « l'état d'alerte de sécurité nationale » afin de passer en phase d'économie de guerre... sans guerre et de pouvoir déroger tant à la séparation des pouvoirs qu'aux règles de droit commun. Le gouvernement s'offrirait ainsi la possibilité de déclarer cet état d'alerte sur simple décision du conseil des ministres." [extrait de la tribune du 3 mai signée notamment par notre fédération la FSU].

La défense des travailleurs, de leurs acquis, de l'école publique, des universités, de la recherche civile, du droit à la santé et des libertés démocratiques est radicalement antagonique à un tel projet de loi.

La CA du SNCS-FSU, réunie le 6 mai 2026, se prononce pour le retrait intégral de ce projet de loi scélérat.

Elle s'adresse à la FSU pour qu'elle fasse de même et prenne contact avec les autres organisations des travailleurs (CGT, FO), les organisations de jeunesse, les organisations de défense des libertés démocratiques pour œuvrer à un front uni pour exiger le retrait de ce projet de loi d'actualisation de programmation militaire.

(Pour : 6 / Contre : 7 / Abstentions : 7 / Refus de vote : 0)

Motion pour le retrait du projet de décret imposant les droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires

Le ministre, Baptiste, va soumettre au CNESER du 12 mai, son projet de décret interdisant l'exonération des frais d'inscription pour les étudiant-es non européen-nes [2 895 euros pour une licence et 3 941 euros pour un master].

Dans les universités qui ont déjà décidé d'appliquer rigoureusement ces frais, les conséquences pour les étudiants concernés sont d'une rare violence. A Strasbourg une quarantaine d'étudiants sont en procédure de désinscription annulant leur diplôme déjà entamé. A Paris 1, des centaines d'étudiant-es se voient contraints de mettre fin à leurs études du fait de ces frais exorbitants. Progressivement, mais assurément, il s'agit de faire tomber le tabou des frais d'inscription, d'abord en le restreignant de façon raciste aux extra-communautaires, pour ensuite les généraliser à tous les étudiants.

La CA du SNCS exige le retrait pur et simple de ce scandaleux projet de décret. Elle exige en particulier qu'aucun étudiant des universités où les droits majorés s'appliquent déjà comme à Strasbourg et Paris 1 soit empêché de finir son cursus universitaire à cause de ces droits d'inscription.

Pour mettre en échec le ministre, le 12 mai, les organisations syndicales doivent, comme le 5 mai, boycotter le CNESER. La CA mandate le BN du SNCS pour qu'il intervienne dans ce sens auprès des autres organisations syndicales de l'ESR.

(Pour : 3 / Contre : 11 / Abstentions : 6 / Refus de vote : 1)